

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne
INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E

Session 2020

Spécialité *Urbanisme, aménagement et paysages*
Option *Paysages, espaces verts*
ÉPREUVE DE NOTE

Ville d'Ingeville

Monsieur le Maire

Objet : Note de présentation de la ville intelligente

Soucieux d'améliorer la gestion urbaine de votre ville, Ingeville comptant actuellement 50 000 habitants vous souhaitez mettre en place un programme d'actions pour devenir une « ville intelligente ».

Avant de vous présenter un ensemble de propositions opérationnelles, il est nécessaire de définir dans un premier temps la notion de « ville intelligente » pour en déterminer la nécessité à l'échelle de la ville puis dans un second temps les modalités de sa mise en place et le rôle de la collective et des habitants dans cette nouvelle ville.

I « La ville intelligente » une notion nouvelle de la ville
1 – La ville, un modèle en pleine mutation

Depuis plus d'une dizaine d'année, la mutation des villes est annoncée dans le sommet mondial Éco Cité de Montréal en août 2011 comme à l'exposition universelle de Shanghai en 2010. En effet, les villes sont de plus en plus densifiée. Actuellement, les villes représentent 2% de la surface du globe, 50% de la population mondiale.

Elles consomment 75% de l'énergie consommée dans le monde et produisent 80% des CO2. En 2030, 2 personnes sur trois vivent en ville d'après l'Organisation des nations unies.

Ainsi les villes vont se densifier, se complexifier. La Gestion urbaine qui comprend les transports, la gestion des déchets mais aussi les services à la population comme l'accès aux équipements (piscine, bibliothèque...) va s'intensifier et créer de la pollution, de la rareté dans les ressources nécessaires à la vie d'une ville.

Cette densification va voir un impact fort sur l'environnement mais également sur la qualité de vie et la société urbaine.

2 – La ville intelligente, un outil pour répondre durablement à la densification de la ville

La ville intelligente permet de repenser la ville en s'appuyant d'outils informatiques de communication et l'information, les NTIC.

Elle permet de repenser l'accès aux ressources, aux transports, aux déchets, à la gestion d'énergie avec pour objectif de diminuer durablement les consommations d'énergie, de production de déchets, d'optimiser les circulations et transports pour diminuer les émissions de CO2.

Elle a également pour objectif d'améliorer la vie des habitants en leur donnant accès facilement aux démarches administratives, aux services, aux équipements ; elle permet d'associer les habitants à la vie de la ville avec une meilleure communication.

II La ville intelligente, une mise en place à contrôler

La mise en place des NTIC s'accompagne de partenariat avec des services privés, fournisseurs de réseaux, prestataires, start up qui ont un impact sur la gestion de la ville, l'aménagement urbain et sur des données privés d'usagers.

La collectivité doit avoir un rôle de contrôle pour protéger le devenir de la ville et la sécurité des habitants.

1 – Le rôle de gouvernance de la collectivité

- La collectivité est garante du déploiement de la ville intelligente selon une stratégie globale
 - Elle planifie l'évolution pour contrôler la vitesse du déploiement, pour maîtriser l'évolution des consommations d'énergie, des matières premières. Elle doit vérifier que les équipements et aménagements induits nécessaires au déploiement sont réalisés et cohérents avec le besoin mais également avec la ville et ses usagers.
 - La collectivité doit également s'assurer de l'égalité des chances des usagers avec des accès à la connexion égaux, des équipements.
 - Enfin, elle doit s'assurer auprès des services numériques du respect des données personnelles.

2 – Le rôle d'acteur du citoyen

• Le citoyen est d'abord un usager, il utilise les transports, il emprunte les circulations. Il se déplace pour manger, travailler et pour accéder à des services.

La ville doit se construire autour de ses besoins.

Le citoyen, avec la ville intelligente, devient acteur car participe dans la collecte de données, importante pour le bon fonctionnement de la ville. Il nous informe sur ses déplacements, sur ses besoins ; sur ses consommations eau, électricité via des applications.

Il participe aux décisions de la ville avec l'utilisation des NTIC.

Leur implication nécessite d'être équipé, 73% des français possédaient un smartphone en 2017, d'être connecté avec un réseau adapté.

En contrepartie, ils sont de plus en plus demandeurs d'évolution dans le quotidien de la ville, l'usage, de ses équipements.

Cette évolution de la ville vers une ville intelligente implique une réorganisation des services, de procédures internes afin de répondre à ces nouveaux usagers et à ces nouvelles technologies.

Elle nécessite également des investissements qui ne permettent pas un retour financier mais un retour en terme d'image pour la collectivité.

Propositions opérationnelles pour la transition d'Ingeville vers une ville intelligente

I Élaboration du projet ville intelligente

La structure du projet nécessite la mise en place d'une gouvernance avec un chef de projet, un comité de pilotage, un comité technique et des groupes de travail.

1 – Mise en place d'une gouvernance de projet

- Le chef de projet demande à posséder la capacité d'expertise dans le développement urbain. Il aura pour mission d'animer, de rassembler et de fédérer l'ensemble des acteurs du projet. Il organisera les comités de pilotage, rédigera les documents techniques et s'assurera du respect des délais tout au long du projet.

Pour légitimer sa position transversale une lettre de mission définira son statut et ses objectifs.

Compte tenu, de l'étendu du projet il est proposé comme chef de projet le directeur de l'aménagement urbain.

- Le comité de pilotage définira les orientations stratégiques du projet et assurera le suivi du déroulement de l'opération. Il sera composé du directeur « Nouvelle technologie », du directeur « Modalité-transport », du directeur « Environnement et développement durable », du directeur « Proximité Citoyenneté », Responsable de Service des déchets et de l'élu « Ville Intelligente » qui sera porteur, politique du projet. Le comité de pilotage se réunira dans 3 mois pour prendre connaissance de l'état de lieux puis tous les 6 mois pour le suivi de l'opération.

- Le comité technique validera la faisabilité technique des actions, leur coût financier et le respect des délais. Il sera composé des responsables des services déchets, numérique, commande publique, transports, espaces publics et urbanisme. Ils se réuniront tous les mois.

• Les groupes de travail

Pour répondre à ce projet très vaste car concerne beaucoup de technicités, trois groupes de travail seront créer.

- L'usager et son rapport aux nouvelles technologies avec le service proximité, un groupe d'usager connecté et une start up spécialisée dans le domaine.

- Le transport avec le service transport et le service communication pour trouver des solutions d'usage du transport comme mode d'information, de communication.

- Le développement urbain de demain avec un groupe d'habitant, de commerçant, un urbaniste, un paysagiste et le responsable du service urbanisme.

Une fois que l'ensemble de la structure projet est définie l'état des lieux peut être démarré.

2 – État des lieux

L'état des lieux commence par la récolte de données nécessaire à l'état des lieux.

- textes réglementaires dont la collectivité doit avoir connaissance
- Document d'urbanisme pour analyser l'évolution de la ville et estimer les besoins futurs en matière de déplacement, équipement.

- Faire un recensement des équipements, infrastructures existantes et établir un diagnostic sur les équipements technologiques existants.
- Faire des visites avec les villes de Dijon et Toulon pour s'enrichir de leurs expériences et anticiper les éventuels points bloquants.
- L'état des lieux sera présenté au Comité Pilotage pour validation.

II Mise en œuvre du Projet de ville intelligente

1 – Élaboration d'un programme d'actions

- Les différentes actions seront issues des axes définies par le Comité de Pilotage. Chaque action sera définie avec un chef de projet, un budget, des objectifs, des résultats attendus.
- Elles seront présentées 6 mois après l'état des lieux au Comité de Pilotage qui en sélectionnera pour une étude prix/bénéfice.
- Les actions retenues seront alors décrivées dans un cahier des charges avec un planning prévisionnel sous forme de planning de Gannt faisant apparaître le chemin critique.
- Un budget global sous la forme de PPI, Plan pluriannuel d'investissement sera présenté par le Comité de pilotage pour validation au conseil municipal.

2 – Suivi et pérennisation du projet

Afin d'assurer la pérennisation du projet il est important d'établir dès l'état des lieux de critères d'évaluation.

Pour chaque action, on définira les critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs et qui fera cette évaluation. Le rôle des usagers pourra également être associé à l'évaluation afin de vérifier l'opportunité de l'action en particuliers pour les services aux usagers comme les démarches administratives, les équipements connectés (culture à portée de tous, renseignements sur la fréquentation d'un site en temps réel...) les informations sur les transports....

De plus les usagers font partie prenante dans l'avancée du projet d'où leur intégration dans les groupes de travail. Ils seront associés via les réunions publiques, les campagnes d'information dans les journaux locaux, le journal de la ville et les supports autres comme abris bus et même bus.

Les agents de la ville vont devoir s'adapter à ces nouveaux modes de gestion, d'information. Des formations, en interne et avec le cnfpt seront organisées pour permettre aux agents d'actualiser leur connaissance. L'avancement du projet sera régulièrement présenté via des colloques annuels, de réunion de service et des ateliers réunissant des agents de différents services pour des échanges et retours d'expérience.

Pendant toute la période de mise en place des actions, un bilan annuel sera présenté au Comité de pilotage.

Ce bilan annuel comprendra des informations sur l'avancement et l'évolution du planning, le point financier, le retour sur le fonctionnement des services, le ressenti des agents, le retour d'expérience des usagers.